

# Mairie de Vendargues

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Montpellier

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 23 mai 2017

## Arrêté n° 381/2017

République Française

Le Maire de la Commune de Vendargues ;

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière ;

CONSIDERANT la nécessité de matérialiser le stationnement sur la rue de la Monnaie ;

### A R R E T E

**Article 1** La réglementation du stationnement sur la rue de la Monnaie - *partie comprise entre la rue du stade et l'intersection avec le boulevard Frédéric Mistral et l'Av. rue Mendes France* – est modifiée de la manière suivante :

- **Stationnement autorisé uniquement sur les emplacements matérialisés au sol.**

**Article 2** Le présent arrêté sera applicable dès la mise en place des panneaux de signalisation réglementaires qui permettront l'application des présentes dispositions.

**Article 3** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**Article 4** Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries

- Publiée en Mairie

Pour le Maire empêché,

Le Premier Adjoint

Guy LAURET

